

PHASE PREPARATOIRE ; L'ETABLISSEMENT DES CONTACTS

L'établissement des contacts à ce niveau peut avoir deux objets :

- compléter les informations ;
- régler les problèmes matériels.

Complément d'informations

Afin de compléter les informations dont il dispose, il est conseillé au contrôleur de prendre contact selon le cas avec : - les responsables sectoriels de la Sous-Direction de la Préparation du budget de Fonctionnement ;

- les responsables de la Sous-Direction des Participations et des Contributions pour les Etablissements Publics Administratifs à contrôler ;
- les collègues plus expérimentés ;
- le contrôleur Financier territorialement compétent ;
- l'autorité administrative ; - et la structure à contrôler.

Résolution des problèmes matériels

Il s'agit de prendre contact avec le Contrôleur Financier territorialement compétent et éventuellement les autorités locales en vue de trouver la solution aux problèmes matériels (local de travail, déplacements, etc).